

PRINCIPES GENERAUX POUR L’AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

PARTIE 4 : REFERENTIEL METHODOLOGIQUE D’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT D’AMEUBLEMENT (MEUBLES MEUBLANT)

Mars 2016

Étude réalisée pour le compte de l’ADEME par : *AFNOR Association Française de Normalisation*
N° de marché : 1477C0009

Coordination technique : *Edouard FOURDRIN* – **Direction\Service :** Service Produits et Efficacité Matière



RAPPORT FINAL

CITATION DE CE RAPPORT

2016. Principes généraux pour l'affichage environnemental des produits de grande consommation –
Partie 4 : méthodologie d'évaluation des impacts environnementaux des produits d'ameublement. 46 p.

En français :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

TABLE DES MATIERES

1.	Champ d'application	6
2.	Unité fonctionnelle et flux de référence	6
2.1.	Unité fonctionnelle.....	6
2.2.	Flux de référence.....	9
3.	Indicateurs d'impacts environnementaux.....	10
3.1.	Flux de référence.....	10
3.2.	Critères de sélection des indicateurs environnementaux.....	11
3.3.	Méthodes de calcul	12
3.4.	Données à l'origine des impacts environnementaux.....	12
4.	Règles d'allocation entre produits et coproduits, évaluation des choix de l'annexe méthodologique	13
4.1.	Etape de production du meuble : allocation des impacts du site de production du meuble.....	13
4.2.	Distribution du meuble : Allocation des impacts du site de production du meuble	13
4.3.	Site de distribution : Allocation des impacts du meuble.....	13
4.4.	Modélisation de l'utilisation de matière recyclée et du recyclage matière.....	14
4.4.1.	Modélisation du recyclage des chutes de production bois.....	14
4.4.2.	Modélisation du recyclage des chutes de production des métaux et du recyclage post incinération	14
4.4.3.	Modélisation du recyclage des chutes de production des plastiques	14
4.4.4.	Modélisation des autres étapes de recyclage	14
4.5.	Modélisation de la valorisation énergétique des produits en fin de vie.....	14
5.	Modalités de prise en compte de la fin de vie	14
5.1.	Fin de vie des meubles	15
5.2.	Fin de vie des emballages.....	15
6.	Prise en compte du stockage de carbone.....	15
6.1.	Captation de carbone dans le cas des meubles	15
6.2.	Mise en décharge et incinération.....	15
6.3.	Prise en compte du décalage dans le temps des émissions de gaz à effet de serres	15
6.4.	Prise en compte du changement d'utilisation des sols	15
7.	Périmètre d'évaluation des indicateurs retenus	16
8.	Articulation entre données primaires et secondaires	18
9.	Valeurs pour les données semi-spécifiques	25
10.	Validité temporelle des données et fréquence de mise à jour	27
11.	Type de données nécessaires à la validation des résultats.....	27

12. Références.....	28
Annexe A Justification d'une durée de vie	29
Annexe B Justification du choix des critères environnementaux.....	34
Annexe C Masses volumiques pour des essences et panneaux de bois	37
Annexe D Définitions des indicateurs environnementaux.....	38
Annexe E Suivi des modifications du référentiel.....	40
Liste des personnes ayant suivi, participé et/ou contribué à l'élaboration du présent référentiel	41

Préambule

Ce référentiel a été élaboré par le groupe de travail GT 2 « Matériel — Équipement » rattaché à la plateforme affichage environnemental des produits de grande consommation animée par ADEME (M CAUDRON/M FOURDRIN) avec secrétariat AFNOR (M BALCAEN).

Animateur GT 7 : Bertrand DEMARNE (UNIFA)

Co-animateur GT 7 : M FOURDRIN (ADEME)

La liste des organisations ayant suivi, contribué et/ou participé à l'élaboration du présent référentiel est disponible à la fin du document.

Ce référentiel vise à fournir un cadre méthodologique pour l'évaluation des impacts environnementaux du mobilier meublant.

Il constitue une déclinaison des principes généraux pour l'affichage environnemental des produits de grande consommation (partie 0). Ces principes généraux posent comme principe directeur que l'évaluation des impacts environnementaux des produits doit être élaborée conformément à l'approche cycle de vie et à l'approche multi critères. Les indicateurs d'affichage environnemental seront réputés conformes aux règles du référentiel de bonnes pratiques pour l'affichage des produits de consommation courante s'ils respectent les principes généraux et les règles méthodologiques transversales figurant dans cette partie 0 et ses annexes ainsi que les règles précisées dans ce référentiel sectoriel.

Il a été rédigé par l'Institut Technologique FCBA pour le groupe de travail sectoriel GT 7 Ameublement de la plateforme générale ADEME AFNOR, présidé par l'UNIFA (Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement).

Plusieurs études et documents de référence ont servi de support de réflexion aux membres du GT 7 pour la rédaction de ce référentiel (liste non exhaustive) :

- Le référentiel technique de l'Ecolabel français NF Environnement Ameublement
- Le référentiel technique de l'Ecolabel européen Mobilier en bois
- L'action collective pilotée par l'AFNOR et l'ADEME en région Alsace, Bourgogne et Lorraine en 2012
- L'étude collective PROPILAE menée par FCBA en 2019 sur 10 produits d'ameublement.

Les membres actifs du GT7 qui ont participé à la validation de ce document sont : ADEME, FCBA, HOP CUBE, MAAPRAT, MMO INTERNATIONAL et l'UNIFA.

Ce document modifie le document BP X30-323-4 (septembre 2011) dont le champ d'application initial concernait le mobilier en bois.

Ces modifications sont justifiées par :

- la demande de la plateforme générale d'élargir le champ d'application du référentiel à l'ensemble du mobilier meublant
- la validité du document publié en septembre 2011
- la volonté de prendre en compte les retours d'expériences des initiatives d'affichage environnemental dans ce secteur (TAFEA et TRAFEA)

1. Champ d'application

Par meuble meublant il est entendu :

- tout meuble destiné à un usage domestique (intérieur et extérieur), aménageant les espaces de vie tels que le salon, la salle à manger, la cuisine, la salle de bains, la chambre à coucher, le bureau, le jardin, etc. Le meuble meublant offre une ou plusieurs des fonctionnalités suivants : ranger, suspendre, s'allonger, s'asseoir, manger, travailler.

Codes CPA (version 2.1) associés au champ d'application :

- 31.00 Sièges et leurs parties
- 31.02 Meubles de cuisine
- 31.09 Autres meubles
- 16.23 Placards et façades de placard

Les opérations sous-traitées incluses dans ces codes CPA sont exclues du champ d'application de ce référentiel.

Les plans de travail des meubles de cuisine sont exclus du champ d'application.

Le Tableau 1 apporte une liste précise des catégories de produits couvertes par ce référentiel.

2. Unité fonctionnelle et flux de référence

2.1. Unité fonctionnelle

Les unités fonctionnelles retenues pour le meuble meublant sont les suivantes :

Tableau 1 – Liste des unités fonctionnelles

Catégorie produit	de	Sous-catégorie de produit	Unité fonctionnelle	Justification
Meubles rangement cuisine	de de	Cuisine	Disposer d'un volume de rangement ¹ de 1 dm ³ pendant un an Le volume se définit comme le volume total du produit.	Quoi : Ranger des produits et/ou équipements de cuisine Combien : 1 dm ³ Comment : dans des conditions normales d'utilisation Combien de temps : 1 an Méthode de calcul : prise en compte du volume brut, c'est-à-dire des dimensions externes du meuble. La valeur est arrondie à l'entier inférieur.
Sièges et leurs parties (intérieur et extérieur)		Siège, chaise, banc	Disposer d'une place assise d'au moins 50 cm (largeur) pendant un an La place assise est de largeur minimale de 50 cm quand le produit est affiché pour au moins 2 places assises	Quoi : Disposer de place assise Combien : une place assise d'au moins 50 cm (largeur) Comment : dans des conditions normales d'utilisation Combien de temps : 1 an Méthode de calcul : mesure de la largeur d'assise au niveau du dossier, la valeur étant arrondie à l'entier inférieur
Autres meubles (intérieur et extérieur)	meubles et	Salle de bain	Disposer d'un volume de rangement ² de 1 dm ³ pendant un an Le volume se définit comme le volume total du produit.	Quoi : Ranger des produits et/ou équipements de salle de bains Combien : 1 dm ³ Comment : dans des conditions normales d'utilisation Combien de temps : 1 an Méthode de calcul : prise en compte du volume brut, c'est-à-dire des dimensions externes du meuble. La valeur est arrondie à l'entier inférieur.

¹ Cette définition concerne le caisson ainsi que ses éléments associés : pieds, façades, tiroirs aménagements, accessoires (charnières...), portes battantes, poignées. Elle exclut les autres composants d'une cuisine qui peuvent être associés à un caisson : le plan de travail, les socles/plinthes, les corniches...

² Cette définition concerne le caisson ainsi que ses éléments associés : pieds, façades, tiroirs aménagements, accessoires (charnières...), portes battantes, poignées. Elle exclut les autres composants d'une cuisine qui peuvent être associés à un caisson : le plan de travail, les socles/plinthes, les corniches...

Catégorie produit	de	Sous-catégorie de produit	Unité fonctionnelle	Justification
		Table de repas	Disposer d'une place utile pendant un an	<p>Quoi : Disposer de place</p> <p>Combien : une place utile</p> <p>Comment : dans des conditions normales d'utilisation</p> <p>Combien de temps : 1 an</p> <p>Méthode de calcul : la place utile se définit comme le minimum entre le périmètre divisé par 60 cm et la surface de la table divisée par 2400 cm² (60 x 40 cm²), arrondi à l'entier inférieur.</p> <p>Les rallonges sont comptabilisées dans les places utiles.</p>
		Table de bureau	<p>Disposer d'une surface de travail, quelles que soient les dimensions du bureau et ses aménagements, pendant un an³</p> <p>Quelles que soient les dimensions du bureau pour un usage domestique, il est destiné pour une seule personne.</p>	<p>Quoi : Disposer de place</p> <p>Combien : une surface de travail</p> <p>Comment : dans des conditions normales d'utilisation</p> <p>Combien de temps : 1 an</p>
		Table basse, guéridon	Disposer d'une surface horizontale supérieure utile de 1 dm ² , pendant un an	<p>Quoi : Disposer de surface</p> <p>Combien : 1 dm²</p> <p>Comment : dans des conditions normales d'utilisation</p> <p>Combien de temps : 1 an</p> <p>Méthode de calcul : dimensions du plateau supérieur de la table, la valeur étant arrondie à l'entier inférieur</p>
		Encadrement de lit <i>(encadrement de lit et sommier exclus)</i>	<p>Disposer de la structure d'encadrement nécessaire à une place de couchage d'au moins 70 cm (largeur) pendant un an</p> <p>Nota Bene : pour assurer la fonction de couchage, l'encadrement s'inscrit dans un système plus large qui intègre un sommier et un matelas. Il est considéré que l'encadrement de lit n'a pas d'incidence sur les flux de consommations et d'émissions associés au sommier et au matelas choisis pour assurer la fonction. Les impacts environnementaux du sommier et du matelas ne sont donc pas affectés à l'encadrement de lit.</p>	<p>Quoi : Disposer de la structure d'encadrement pour le couchage</p> <p>Combien : une place de couchage d'au moins 70 cm (largeur)</p> <p>Comment : dans des conditions normales d'utilisation</p> <p>Combien de temps : 1 an</p> <p>Méthode de calcul : mesure de la largeur, la valeur étant arrondie à l'entier inférieur</p>

³ Le bureau vendu pour le grand public n'apporte qu'une seule place, quelles que soient ces dimensions. La notion de place n'intervient donc pas dans l'unité fonctionnelle de cette catégorie de produits.

Catégorie produit	de	Sous-catégorie de produit	Unité fonctionnelle	Justification
		Bibliothèque Etagère	Disposer d'une surface de rangement de 1 dm ² pendant un an	<p>Quoi : Ranger des éléments pour bibliothèque</p> <p>Combien : 1 dm²</p> <p>Comment : dans des conditions normales d'utilisation</p> <p>Combien de temps : 1 an</p> <p>Méthode de calcul : prise en compte des surfaces des tablettes horizontales, la valeur étant arrondie à l'entier inférieur.</p>
		Façade placard de	Occulter une surface verticale de 1 dm ² pendant un an.	<p>Quoi : Occulter une surface verticale</p> <p>Combien : 1 dm²</p> <p>Comment : dans des conditions normales d'utilisation</p> <p>Combien de temps : 1 an</p> <p>Méthode de calcul : les mesures sur les vantaux intègrent les montants, le résultat étant arrondi à la 1^{ère} décimale inférieure.</p>
		Rangement hors bibliothèque - Armoire - Commode	<p>Disposer d'un volume de rangement de 1 dm³ pendant un an</p> <p>Le volume se définit comme le volume total du produit.</p>	<p>Quoi : Ranger des éléments pour armoire</p> <p>Combien : 1 dm³</p> <p>Comment : dans des conditions normales d'utilisation</p> <p>Combien de temps : 1 an</p> <p>Méthode de calcul : prise en compte du volume brut, c'est-à-dire des dimensions externes du meuble. La valeur est arrondie à l'entier inférieur.</p>

2.2. Flux de référence

Les produits considérés sont des couples produitemballage c'est-à-dire le meuble ainsi que son système d'emballage (qui se retrouve chez le consommateur ; exemple : carton, film...).

La durée de vie fonctionnelle des produits d'ameublement est présentée en annexe. Les durées de vie standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit. Une durée de vie différente des valeurs standards peut être revendiquée en fonction des résultats obtenus à des tests de performance spécifiés en annexe.

Le flux de référence correspond à la quantité de produit nécessaire pour assurer le service exprimé par l'unité fonctionnelle. Le flux de référence correspond donc dans le cas présent à une quantité de $(1/D) \times$ unité de produit, où D représente la durée de vie (standard ou le cas échéant fonctionnelle) du produit.

Concrètement, les impacts affichés correspondront donc aux impacts du cycle de vie d'une unité de produit (place, surface de 1dm²...) divisée par sa durée de vie.

3. Indicateurs d'impacts environnementaux

3.1. Flux de référence

La sélection des indicateurs environnementaux pour la quantification des impacts environnementaux et pour la communication a été réalisée en fonction des enjeux environnementaux qu'ils représentent pour la catégorie de produits (voir paragraphe 2.2 et Annexe B sur la justification du choix des critères environnementaux) et de la cohérence avec les autres référentiels d'affichage environnemental dans le secteur de l'ameublement.

Les indicateurs d'impacts environnementaux retenus pour le calcul de l'affichage environnemental pour la catégorie meubles meublant sont :

- Effet de serre
- Eutrophisation aquatique (eaux douces)
- Acidification
- Epuisement des ressources naturelles
- Toxicité humaine avec effets cancérigènes

Les impacts environnementaux retenus pour la communication de l'affichage environnemental pour la catégorie meubles meublant sont :

- Effet de serre
- Eutrophisation aquatique (eaux douces)
- Acidification

3.2. Critères de sélection des indicateurs environnementaux

La grille de critères suivante a été utilisée pour évaluer et sélectionner les indicateurs pertinents pour l'affichage environnemental des produits d'ameublement. Elle est déclinée par indicateurs en Annexe B.

Tableau 2 – Grille de critères pour la sélection des indicateurs environnementaux

Grille de critères pour la sélection des indicateurs environnementaux	Définition, commentaires
Pertinence	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation de l'enjeu environnemental- Importance de l'enjeu environnemental- Critère discriminant pour une majorité de produits du marché- Permet de mettre en avant des pistes d'éco-conception
Mise en œuvre, faisabilité	<ul style="list-style-type: none">- Possibilité/facilité de mise en œuvre pour la base de données- Accessibilité aux données scientifiques nécessaires à la caractérisation de l'indicateur pour l'entreprise
Cohérence	Cohérence avec les recommandations de la plate-forme ADEME / AFNOR Périmètre cycle de vie, produit/emballage Cohérence avec les autres indicateurs affichés
Robustesse, fiabilité	<ul style="list-style-type: none">- Reconnaissance scientifique et internationale de l'indicateur- Robustesse méthodologique- Fiabilité de la modélisation- Fiabilité attendue des données primaires- Fiabilité des données secondaires disponibles

3.3. Méthodes de calcul

Les impacts environnementaux identifiés précédemment sont caractérisés à l'aide des indicateurs environnementaux précisés dans le tableau suivant. Les indicateurs doivent être exprimés dans l'unité mentionnée dans le tableau rapportée à l'unité fonctionnelle mentionnée au paragraphe 1.

Tableau 3 – Indicateurs d'impacts environnementaux, unités, degré de précision et méthode de calcul

Impacts environnementaux	Indicateurs d'impacts	Unités utilisées ⁴
Changement climatique	Emissions de gaz à effet de serre	kg équivalent CO ₂ (dioxyde de carbone)
Pollution de l'eau	Eutrophisation aquatique (eaux douces)	kg équivalent P
Pollution de l'air et des sols	Acidification	Mol eq H ⁺
Epuisement des ressources naturelles non renouvelables	Epuisement des ressources naturelles	kg équivalent Sb
Toxicité humaine	Toxicité humaine avec effets cancérigènes	CTUh (Comparative Toxicity Units)

Les méthodes de caractérisation des indicateurs environnementaux sont précisées dans le BP X30-323-0.

3.4. Données à l'origine des impacts environnementaux

Le tableau ci-dessous identifie l'origine des impacts retenus, sur la base d'évaluations environnementales réalisées par différentes parties prenantes du groupe de travail GT 7.

Impacts environnementaux	Catégorie de produits
Changement climatique	— Matières premières — Transport
Pollution de l'eau	— Matières premières (notamment fabrication des textiles et traitements de surfaces) — Transport
Pollution de l'air et des sols	— Transport — Matières premières
Epuisement des ressources naturelles non renouvelables	— Matières premières — Transport — Fabrication site
Toxicité humaine	— Matières premières (fabrication et traitement de surface des métaux) — Fin de vie (incinération)

⁴ Ces unités, reliées à des méthodes de caractérisation, sont fournies ici à titre indicatif. Ces méthodes doivent être conformes avec les principes généraux pour l'affichage environnemental des produits de grande consommation (partie 0).

4. Règles d'allocation entre produits et coproduits, évaluation des choix de l'annexe méthodologique

4.1. Etape de production du meuble : allocation des impacts du site de production du meuble⁵

Par consommation et rejets du site de production il est entendu :

- Les consommations d'énergie
- La production de déchets industriels

Il est possible de quantifier les valeurs pour chaque type de consommation et de rejet ou bien d'utiliser des valeurs par défaut (dites semi-spécifiques) précisées dans le paragraphe 8 de ce référentiel ou bien.

Cas d'une fabrication mono-produit :

Lorsque l'usine de fabrication produit un seul type de meuble (par exemple uniquement des chaises), alors toutes les consommations et rejets annuels sont affectés à la production de l'ensemble des meubles fabriqués dans l'année. Le meuble étudié se verra donc affecté une partie des consommations et rejets du site au pro rata de son unité fonctionnelle.

Cas d'une fabrication multi-produits :

Plusieurs types de meubles au sens large peuvent être fabriqués sur un même site de production : table, chaise, étagère....

Dans ce cas, les consommations et rejets de la chaîne ou du site de fabrication doivent être rapportés à la quantité de matière première consommée ou au nombre d'unités fabriquées à l'année.

Rappelons que cette allocation est conforme aux principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0) qui par ordre de priorité recommande une répartition en fonction de relations physiques (masse, énergie, ...) si la répartition par en fonction de processus distincts est impossible à réaliser et si l'affectation physique est pertinente.

Etant donné la contribution mineure de l'étape de fabrication sur site aux résultats totaux, le choix de ces règles d'allocations n'est pas significativement sensible sur les résultats.

4.2. Distribution du meuble : Allocation des impacts du site de production du meuble

L'affectation des impacts environnementaux associés à la distribution du meuble se fait selon la masse du produit.

4.3. Site de distribution : Allocation des impacts du meuble

Le site de distribution est exclu du périmètre.

⁵ La pertinence de ces méthodes d'affectation pour l'étape de production sera réévaluée au regard des expérimentations dans ce secteur.

4.4. Modélisation de l'utilisation de matière recyclée et du recyclage matière

Les paragraphes ci-dessous concernent les matériaux issus du recyclage ou ceux dont une partie est recyclée lors de la phase de production et non en fin de vie.

4.4.1. Modélisation du recyclage des chutes de production bois

. Les bases de données disponibles sur les produits bois sont calculées en considérant la méthode des stocks, méthode non acceptée les principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0) en boucle ouverte. De plus, il n'existe que peu de données sur l'évaluation du bénéfice lié au recyclage matière du bois et des travaux sont en cours pour l'évaluer.

La répartition du bénéfice est fixée à 50/50 entre celui qui produit et celui qui utilise la matière recyclée. Ce choix pourra être amené à évoluer en fonction des travaux en cours sur ce sujet.

Cette modélisation doit être conforme aux principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0).

4.4.2. Modélisation du recyclage des chutes de production des métaux et du recyclage post incinération

Cette modélisation doit être conforme aux principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0), c'est-à-dire en utilisant les mêmes règles d'allocation des impacts et des bénéfices du recyclage que celles des matériaux post consommateurs.

4.4.3. Modélisation du recyclage des chutes de production des plastiques

Cette modélisation doit être conforme aux principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0).

4.4.4. Modélisation des autres étapes de recyclage

Cette modélisation doit être conforme aux principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0) qui précise les allocations pour les différentes filières matériaux. »

4.5. Modélisation de la valorisation énergétique des produits en fin de vie

Cette modélisation doit être conforme aux principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0).

5. Modalités de prise en compte de la fin de vie

Le périmètre de l'information environnementale est l'utilisation de meubles distribués sur le marché français, ainsi la fin de vie des produits devra être modélisée comme représentative de la situation française.

L'évaluation précise de l'impact environnemental du traitement des déchets, inclut la collecte (contenants, véhicules, transport) et les différents modes de traitement (tri-recyclage, incinération, compostage, méthanisation et stockage en centre de stockage des déchets résiduels).

5.1. Fin de vie des meubles

L'éco-organisme ECO-MOBILIER est en charge de la collecte et du traitement en fin de vie du mobilier domestique. Il est de sa mission de produire des statistiques nationales sur l'exutoire final des déchets d'éléments d'ameublement. Le scénario retenu est celui du traitement des déchets d'éléments d'ameublement le plus à jour en utilisant les sources d'informations similaires publiées annuellement par ECO-MOBILIER ou l'ADEME⁶.

Sources : <http://www.eco-mobilier.fr> ou <http://www.ademe.fr/mediatheque>

5.2. Fin de vie des emballages

Le scénario retenu est celui du traitement en fin de vie des déchets d'emballages ménagers le plus à jour en utilisant les données les plus à jour ainsi que celles disponibles dans les principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0).

6. Prise en compte du stockage de carbone

6.1. Captation de carbone dans le cas des meubles

Conformément aux principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0), une captation de carbone sera comptabilisée lors de la production d'un meuble contenant des composants en bois lorsque celui-ci est issu d'une forêt renouvelée ou d'une exploitation gérée de manière durable.

6.2. Mise en décharge et incinération

Dans le cas où le meuble en fin de vie est jeté et mis en décharge, les émissions de gaz à effet de serre liées à la dégradation du bois sont comptabilisées.

6.3. Prise en compte du décalage dans le temps des émissions de gaz à effet de serres

L'annexe méthodologique des principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0) prévoit de comptabiliser, ou non le décalage dans le temps des émissions de gaz à effet de serre. Pour l'ameublement, il a été décidé de prendre en compte ce décalage dans le cadre de ce référentiel.

Conformément à ces principes généraux, les soldes créditeurs associés aux émissions différées ne sont pas directement intégrés dans l'indicateur de changement climatique.

6.4. Prise en compte du changement d'utilisation des sols

La prise en compte du changement d'utilisation des sols doit se faire en conformité avec les exigences des principes généraux pour l'affichage environnemental de produits de grande consommation (partie 0).

⁶ www.eco-mobilier.fr ou www.ademe.fr/mediatheque

7. Périmètre d'évaluation des indicateurs retenus

L'évaluation environnementale de la catégorie des meubles doit prendre en compte les étapes du cycle de vie précisées dans le schéma suivant.

Certaines étapes sont exclues du périmètre de l'étude. La liste de ces étapes et la justification de ces exclusions est précisée dans le Tableau 4 :

Tableau 4 – Liste des étapes exclues et justification des exclusions

Etapes exclues	Justification
Le transport des emballages et des déchets de production dans un lieu adapté	Règle de coupure (< 1.5% au maximum)
Utilisation ⁷	Règle de coupure (pas de flux)
Consommations des magasins, entrepôts et plate-formes distributeur	Données difficilement accessibles
Transport de produits SAV	Données non accessibles
R&D, transports salariés domicile-travail et aux déplacements professionnels, aux services associés aux produits tels que la publicité, démarchage et marketing	Difficultés à allouer ces flux au produit étudié

⁷ La consommation de produits ménagers d'entretien peut engendrer des impacts environnementaux. Néanmoins les scénarii d'usage peuvent varier fortement d'un utilisateur à l'autre. Les données ne sont donc pas accessibles.

Ces étapes exclues sont représentées par un astérisque (*) dans le schéma ci-dessous.

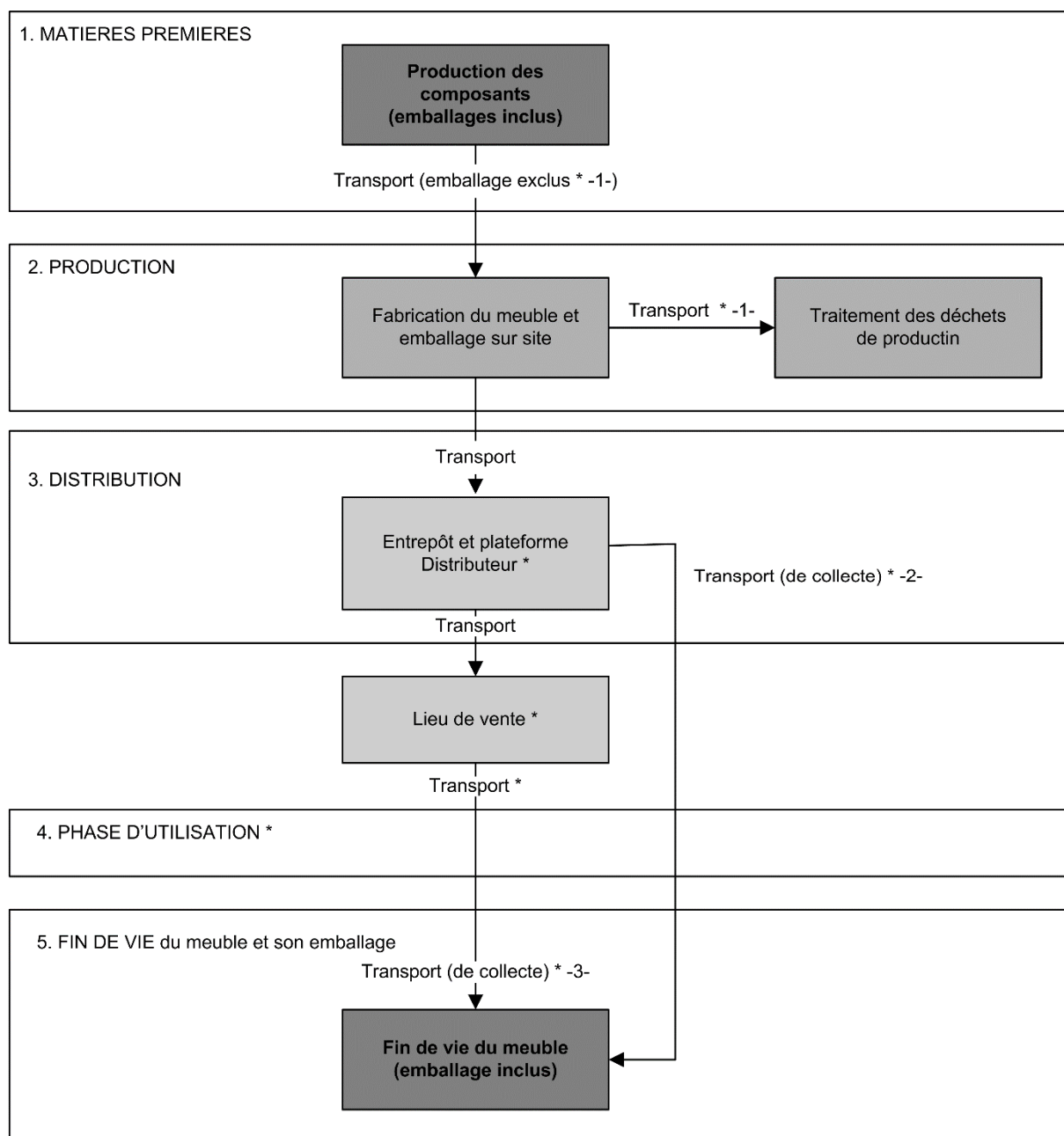


Figure 1 – Schéma du cycle de vie des meubles

-1- règle de coupure : l'impact environnemental du transport des emballages et des déchets de production est négligeable par rapport aux autres étapes de transport prises en compte.

-2-3- Difficulté de collecte des données : Il s'agit de transport de produits défectueux qui retournent soit en magasin soit sur une plateforme de distribution.

-4- le transport du produit en fin de vie fait appel à des données génériques.

Les différentes étapes du périmètre d'étude doivent être renseignées avec des données primaires, des données semi-spécifiques ou des données secondaires.

8. Articulation entre données primaires et secondaires

Etape	Sous-étape	PCR				BASE IMPACTS					
		Données primaires		Données semi-spécifiques		Données secondaires					
		Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données génériques d'inventaire			
						Procédés	Représentativité technique	Non présent dans la base de données mais expression du besoin	Représentativité géographique		
Matières premières		- Quantité de chaque composant : cette quantité s'exprime en masse pour tous les matériaux sauf pour le bois dont la quantité s'exprime en volume ou en masse. Le seuil de prise en compte des composants est fixé à 100% du poids total du produit. Cette composition inclut l'emballage du produit.					BOIS MASSIF - Production de sciages de différentes essences de bois	-> Feuillu, résineux -> Gestion durable de la forêt / Gestion non durable de la forêt	-> Chêne, Hêtre, merisier, châtaigner, orme, teck, pin maritime, épicéa,...	France, Europe, Asie, Afrique, Amérique du Sud	
		- Gestion durable des forêts					PANNEAU DERIVE DE BOIS - Production des panneaux dérivés de bois	PANNEAU DERIVE DE BOIS -> Panneau de particules brut (gestion durable / gestion non durable) -> Panneau de particules surfacé mélaminé (gestion durable / gestion non durable) -> Contreplaqué (gestion durable / gestion non durable) -> MDF brut (gestion durable / gestion non durable) -> HDF (gestion durable / gestion non durable) -> carton alvéolaire (gestion durable / gestion non durable)	-> MDF laqué (gestion durable / gestion non durable) -> OSB (gestion durable / gestion non durable)	France, Europe	
							THERMOPLASTIQUES Production et mise en forme des granulés dont <u>recyclés</u>	-> PEHD, PEBD, PS (HIPS, GPPS), PSE, PET, PVC, PP, ABS, PC, PMMA, POM, PLA -> Moulage par injection, extrusion, thermoformage, soufflage	-> Calandrage, expansion pour le PS, Moussage -> Matière recyclée	Mondiale	

		PCR				BASE IMPACTS					
Etape	Sous-étape	Données primaires		Données semi-spécifiques		Données secondaires					
		Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données génériques d'inventaire			
								Procédés	Représentativité technique	Non présent dans la base de données mais expression du besoin	Représentativité géographique
							THERMODURCISSABLES Production et mise en forme	-> Epoxy, PTFE, Résine polyester insaturée, EVA	-> Mousse PU haute densité, mousse PU basse densité, mousse PU mémoire de forme, mousse PU moulée, mousse PU soja	Europe	
							ELASTOMERES Production et mise en forme	-> caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, SBS, NBR	-> Latex naturel, latex synthétique (SBR),	Mondiale	
							ACIER Production et mise en forme, dont recyclés	-> Acier galvanisé	-> Acier profilé, acier laminé à froid, acier laminé à chaud, Acier forgé, Acier inoxydable -> soudure arc, soudure gaz	Mondiale	
							METAUX NON FERREUX Production et mise en forme, dont recyclés pour l'aluminium		-> Cuivre, laiton, bronze -> Aluminium -> soudure arc -> extrusion, laminage, forgeage, anodisation	Mondiale	
							TEXTILES - Production des <u> fils et filaments </u> (filage et procédés de préparation des fibres qui sont systématiquement associés à ces fibres compris), dont recyclés	- Fils (fibres naturelles) : -> coton conventionnel, laine de mouton, soie, lin -> coton bio, coton recyclé, laine de Mérinos, laine d'angora, cachemire, alpaga, plumes -> chanvre, jute, ramie, laine de chameau, poil de bovin, poil de chèvre, crin de cheval, capoc, abaca, alfa, coco, genêt, sisal, sunn, henequen, maguey - Fils et filaments (fibres artificielles) : -> viscose -> lyocell - Fils et filaments (Fibres synthétiques) :		Mondiale	

		PCR				BASE IMPACTS					
Etape	Sous-étape	Données primaires		Données semi-spécifiques				Données secondaires			
		Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données génériques d'inventaire			
							Procédés	Représentativité technique	Non présent dans la base de données mais expression du besoin	Représentativité géographique	
								composants) - Colle polychloroprène (néoprène) - Colle acrylique, base eau			
								- Colle polyester, base - solant (styrène) - Colle PVA (1 composant)			
							PRODUITS DE FINITION Fabrication des produits	- Peinture PU avec solvant - Peinture PU sans solvant - Laque PU - Vernis PU - Vernis acrylique	- Laque à l'eau (acrylique ou mixte) - Laque UV - Vernis à l'eau - Vernis PU - Teinte à l'eau - Teinte alkyde - Apprêt PU - Apprêt polyester	Mondial	
		- Quantités et types de matériaux (pourcentage recyclé compris, si pertinent) entrant dans la composition des emballages					- Production de matériaux d'emballage - Mise en forme de matériaux d'emballage	- Palette de transport (gestion durable / gestion non durable)		France, Europe	
TEXTILES <i>Complexes, enduction et contrecollés</i>	Complexes					Consommation électrique et taux de perte*	- Fabrication du complexe	(variation épaisseurs de mousse PU et type de support : 6 procédés)		Mondial	
	Enduction			- Pays		Consommation électrique et taux de perte*	- Enduction	-> Enduction PU (300g/m2), enduction PVC (300g/m2), enduction acrylique (300g/m2)		Mondial	
	Contrecollés					Consommation électrique et taux de perte*	- Production d'une membrane	Membrane PTFE, Membrane PU		Mondial	
TEXTILES	Tissage de l'étoffe			- Pays		- Consommation électrique par unité de tissage* - Taux de perte*	- Production d'électricité - Tissage (infra, eau...) hors consommation d'énergie	- mix électriques moyens de consommation		National Mondial	
Fabrication d'étoffes	Tricotage de l'étoffe (y compris			- Pays		- Taux de perte*	- Production d'électricité	- mix électriques moyens de consommation		National	

		PCR						BASE IMPACTS			
Etape	Sous-étape	Données primaires		Données semi-spécifiques		Données secondaires		Données génériques d'inventaire			
		Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Procédés	Représentativité technique	Non présent dans la base de données mais expression du besoin	Représentativité géographique
	dentelle tricotée)			- Type de tricotage (chaussant ou non)		- Consommation électrique tricotage "classique" - Consommation électrique tricotage chaussant*		- Tricotage hors consommation d'électricité	- Tricotage classique (infra, eau...) - Tricotage chaussant		Mondial
	Encollage			- Pays		- Consommation énergie électrique		- Production d'électricité - Encollage hors consommation d'énergie	mix électriques moyens de consommation		National Mondial
	Etoffe non tissée			- Pays		- Consommation électrique* - Taux de perte*		- Production d'électricité - Production de non-tissés hors consommation d'énergie	mix électriques moyens de consommation		National Mondial
TEXTILES <i>Ennoblisement</i>	Niveau 1 (grossier)			- Pays		- Consommation électrique* (valeur majorante) - Consommation d'énergie thermique* si besoin (valeur majorante) - conso de process d'ennoblissement (valeur physique à saisir en fonction de l'unité du process)		- Production d'électricité - Production de chaleur - Procédés d'ennoblissement niveau 1 hors consommation d'énergie (avec conso eau majorante ; type et quantité de produits chimiques moyens, STEP incluse)	mix électriques moyens de consommation 4 types d'énergie : charbon, biomasse, fuel et gaz - Teinture - Impression - Apprêt chimique complexe - Apprêt mécanique		National Europe Mondial
	Niveau 2 (moyen)			- Pays		- Consommation électrique* (valeur représentative) - Consommation et type d'énergie thermique* si besoin (valeur représentative) - conso de process d'ennoblissement (valeur physique à saisir en fonction de l'unité du process)		- Production d'électricité - Production de chaleur - Procédés d'ennoblissement niveau 2 hors consommation d'énergie, différenciés selon 3 niveaux d'efficacité de STEP (bon, moyen/mauvais, absente) (avec conso eau majorante ; type et quantité de produits chimiques moyens, STEP incluse)	mix électriques moyens de consommation 4 types d'énergie : charbon, biomasse, fuel et gaz (Chaque procédé sera distinguée selon les 3 niveaux de STEP – station d'épuration) - Teinture sur fil - Teinture sur étoffe - Teinture sur article		National Europe Mondial

		PCR				BASE IMPACTS					
Etape	Sous-étape	Données primaires		Données semi-spécifiques		Données secondaires					
		Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données génériques d'inventaire			
								Procédés	Représentativité technique	Non présent dans la base de données mais expression du besoin	Représentativité géographique
									<ul style="list-style-type: none"> A terme, selon le type de matière : coton, polyester... - Impression fixé lavé - Impression numérique - Impression transfert 		
									<ul style="list-style-type: none"> - Impression pigmentaire - Anti-tache - Anti-feu - Déperlant - Anti-acarien - Anti-bactérien - Anti-UltraViolet - Micro-encapsulation - Mercerisage - Grattage - Rasage - Délavage chimique - Délavage mécanique - Délavage laser - Délavage ozone 		
Fabrication du meuble	Assemblage	Pays		<ul style="list-style-type: none"> - Consommation électrique par UF - Consommation de gaz par UF Consommation de fioul par UF - Consommation de bois par UF 				<ul style="list-style-type: none"> Production de 4 énergies : - Production d'électricité - Production de gaz - Production de fioul - Combustion de bois 	<ul style="list-style-type: none"> - mix électriques moyens de consommation - combustion moyenne de bois faiblement adjuvanté dans une chaudière biomasse (données CITEPA et non ECOINVENT) 		France, Europe, Mondiale

		PCR				BASE IMPACTS					
Etape	Sous-étape	Données primaires		Données semi-spécifiques		Données secondaires					
		Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données d'activité, à relier à des données d'inventaire de la Base	Flux élémentaires et données sans lien direct avec la Base	Données génériques d'inventaire			
							Procédés	Représentativité technique	Non présent dans la base de données mais expression du besoin	Représentativité géographique	
	Déchets de production			Taux de chutes par type de matériau			- Procédés de traitement des déchets de production bois, métaux ferreux, métaux non ferreux, plastique, verre...	- Mise en décharge - Incinération avec valorisation énergétique - Incinération sans valorisation énergétique - Recyclage des matériaux			
Transports	Amont			- Distance parcourue entre le site du dernier fournisseur et le site de fabrication - type de transport Cf. Principes généraux (partie 0)		- taux de chargement : 100 % (camion) - taux de retour à vide : 30 %	Impact de la tonne kilométrique en fonction des modes de transport	- camion - bateau - avion		Mondiale	
	Aval			- Distance parcourue entre le site de fabrication et le lieu de vente ou le lieu de stockage pour les produits vendus par correspondance - type de transport Cf. Principes généraux (partie 0) - taux de chargement : 50% (camion) - taux de retour à vide : 75 % (camion)			Impact de la tonne kilométrique en fonction des modes de transport	- camion - bateau - avion			
Fin de vie	Traitement des DEA en fin de vie						- Impact du traitement des déchets encombrants selon le scénario français (collecte comprise) OU - Impact du traitement des déchets d'éléments d'ameublement selon les données de éco-organismes	- Mise en décharge - Incinération avec valorisation énergétique - Incinération sans valorisation énergétique - Procédés de recyclage (à définir, pas de demande spécifiée dans le référentiel)		France	
	Traitement des déchets d'emballages en fin de vie					Taux de recyclage du carton d'emballage	- Impact du traitement en fin de vie des déchets d'emballages ménagers	- Mise en décharge - Incinération avec valorisation énergétique - Incinération sans valorisation énergétique - Recyclage matériaux		France	

9. Valeurs pour les données semi-spécifiques

— Données semi-spécifiques pour les taux de pertes en production :

Bois massif : 55 %

Bois panneau : 30 %

Métal : 10 %

Plastique : 10 %

Verre : 12 %

Autre : 50 %

Données semi-spécifiques pour les consommations énergétiques du site de fabrication⁸. Pour utiliser les valeurs ci-dessous, il est d'abord nécessaire de choisir le mix d'énergies utilisées sur le site de fabrication puis de choisir le type de produit étudié.

Les valeurs indiquées sont issues d'une collecte de données auprès de fabricants de mobilier meublant. Les prochaines mises à jour du référentiel veilleront à affiner ces valeurs en fonction du retour d'expérience des utilisateurs du référentiel.

		RANGEMENT (dm ³)	RANGEMENT (dm ²)	PLACARD	TABLES	CHAISES
Mix 4 énergies	Electricité (Wh / UF)	9,3	9,3	9,3	9,3	9,3
	Gaz (Wh / UF)	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
	Fioul (J / UF)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Bois (g / UF)	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Mix Electricité / Fioul / Bois	Electricité (Wh / UF)	156,7	484,4	484,4	484,4	484,4
	Fioul (J / UF)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Bois (g / UF)	65,2	201,5	201,5	201,5	201,5
Mix Electricité / Gaz / Fioul	Electricité (Wh / UF)	19,2	19,2	19,2	19,2	19,2
	Gaz (Wh / UF)	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5
	Fioul (J / UF)	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Mix Electricité / Gaz	Electricité (Wh / UF)	139,2	176,1	23,4	5230,6	5230,6
	Gaz (Wh / UF)	248,2	314,4	14,6	9337,1	9337,1
Mix Electricité / Bois	Electricité (Wh / UF)	1220,0	2,1	12545,5	12545,5	12545,5
	Bois (g / UF)	890,2	878,8	29048,7	29048,7	29048,7
Electricité	Electricité (Wh / UF)	65,9	65,9	65,9	65,9	65,9

⁸ Ces données ont été déterminées à l'aide des programmes d'affichage environnemental dans ce secteur (TAFEA et TAFEA).

— Données semi-spécifiques pour le textile

Complexes, laminés et contrecollés

- Pays de production : Mix énergétique par défaut proposé par la base de données de l'ADEME

Fabrication d'étoffes (tissée, tricotée, dentelle, non tissée)

- Pays de fabrication : Mix énergétique par défaut proposé par la base de données de l'ADEME

Filature

- Pays de la filature : Mix énergétique par défaut proposé par la base de données ADEME *Tricotage*
- Pays du tricotage : Mix énergétique par défaut proposé par la base de données ADEME

Ennoblement

- Pays de l'ennoblement : Mix énergétique par défaut proposé par la base de données ADEME

Transport

- Hypothèses concernant les lieux de production des textiles et des modes de fabrication (procédé base IMPACTS)

Etape / Circuit	Circuit Asie	Circuit Europe	Circuit Turquie*
Extraction / production des fibres	1000 kms camion	18000 kms bateau + 1500 kms camion	
Filature	100 % Asie	100 % Asie	100 % Asie
Tissage	100 % Asie	100 % Europe	100 % Turquie
Ennoblement	100 % Asie	100 % Europe	100 % Turquie

* Si les différentes étapes de fabrication ont lieu en Afrique du Nord, il est nécessaire de se référer au circuit Turquie.

- Hypothèses sur les distances et modes de transport par défaut pour les étapes de production

Etape / Circuit	Circuit Asie	Circuit Europe	Circuit Turquie*
Extraction / production des fibres	1000 kms camion	18000 kms bateau + 1500 kms camion	
Filature	1000 kms camion	1000 kms camion	18000 kms bateau + 1500 kms camion
Tissage	1000 kms camion	18000 kms bateau + 1500 kms camion	18000 kms bateau + 1500 kms camion
Ennoblement	1000 kms camion	1000 kms camion	1000 kms camion

10. Validité temporelle des données et fréquence de mise à jour

Les principes généraux pour l'affichage environnemental des produits de grande consommation (partie 0) prévoient de mettre à jour l'information environnementale dès qu'une variation de plus de 20 % d'impact environnemental pour l'unité est observée, suite à une modification du produit.

Dans le cadre de ce référentiel, il est nécessaire de mettre à jour l'information environnementale lorsque le poids total du produit varie de plus de 10 %. Dans le secteur de l'ameublement une telle variation de poids correspond à la création d'un nouveau produit mis sur le marché qui nécessite donc un nouveau calcul d'impacts environnementaux.

Les autres règles précisées dans ces principes généraux sur ce point s'appliquent également aux meubles.

Les données seront conservées par le metteur sur le marché pendant toute la période de durée de commercialisation du modèle.

11. Type de données nécessaires à la validation des résultats

Les informations relatives à l'élaboration de l'affichage doivent être accessibles à tous, de manière transparente et gratuite dans des conditions appropriées (ie rapport, internet...). Ces informations portent sur les hypothèses, les méthodes d'acquisition des données, l'articulation entre données primaires et secondaires, les facteurs d'émissions et les limites de l'évaluation.

Il n'y a pas d'obligation à communiquer au consommateur les résultats suivants :

- la composition matière entrant dans la composition de l'unité fonctionnelle
- les procédés de fabrication
- les lieux de fabrication
- les modes de transports
- la nature de l'énergie consommée
- le cas échéant les résultats de rapport d'essais
- le choix de l'allocation réalisé sur le site de production.

Ces données doivent toutefois être conservées pour les instances en charge des contrôles en précisant et en conservant :

- les données primaires
- les données semi-spécifiques
- les données génériques

12. Références

- 2010/2011 ADEME – FCBA - Programme collectif PROPILAE : ACV de 10 produits d'ameublement
- 2011/2012 ADEME – AFNOR - Retour d'expérience sur la filière Ameublement en Alsace, Lorraine et Bourgogne
http://www.lorraine.ademe.fr/sites/default/files/files/DI/Production%20et%20conso%20durable/Action%20regionale/Guide_Ameublement_ADEME.pdf
- 2012/2013 DGCIS – FCBA - Programme TAFEA
http://www.fcba.fr/sites/default/files/files/2013_Affichage_Guide%20avis%20et%20recommandations.pdf

Annexe A

Justification d'une durée de vie

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit. Une durée de vie différente des valeurs standards peut être revendiquée en fonction des résultats obtenus à des tests de performance spécifiés ci-dessous.

— Meubles rangement meublant (armoires, commodes, étagères et bibliothèques)

Durée de vie	Meuble type Type d'essai	Enfilade	Armoire 2 Portes	Commode	Norme
		3 portes +3 Tiroirs (180 x 100 x 55 cm)	(200 x 230 x 60 cm)	(130 x 80 x 55 cm)	
5 ANS	Toutes catégories par défaut				
10 ANS	Endurance aux manœuvres sous charge des éléments mobiles :	Niveau 1 20 000 cycles	Niveau 1 20 000 cycles	Niveau 1 20 000 cycles	Pr NF D 62025
	- charnières,				§ 7.1.3
	- coulisses de tiroirs, - éléments coulissant				§ 7.5.3 § 7.1
	Flèche sous charge (des tablettes/étagères)	0.5 < Valeur ≤ 1%	0.5 < Valeur ≤ 1%	0.5 < Valeur ≤ 1%	Pr NF D 62025 § 7.2.1
15 ANS	Endurance aux manœuvres sous charge des éléments mobiles :	Niveau 2 40 000 cycles	Niveau 2 40 000 cycles	Niveau 2 40 000 cycles	Pr NF D 62025
	- charnières,				§ 7.1.3
	- coulisses de tiroirs, - éléments coulissant				§ 7.5.3 § 7.1
		Flèche sous charge (des tablettes/étagères)	Valeur ≤ 0.5%	Valeur ≤ 0.5%	Valeur ≤ 0.5%
	Rigidité de la structure et du piètement	amplitude de déformation : ≤ 15mm/m sous un couple de 200Nm nombre de cycles : 10	amplitude de déformation : ≤ 15mm/m sous un couple de 200Nm nombre de cycles : 10	amplitude de déformation : ≤ 15mm/m sous un couple de 200Nm nombre de cycles : 11	Protocole FCBA MQCert 2000-225

— Meubles rangement cuisine

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit. Une durée de vie différente des valeurs standards peut être revendiquée en fonction des résultats obtenus à des tests de performance spécifiés en annexe.

Durée de vie	Meuble type (matériau de structure le plus représentatif de la gamme)		Meuble bas de 100 cm de large - 2 Portes	Norme	Meuble bas de 100 cm de large - 2 Tiroirs	Norme	Meuble bas de 100 cm de large - 2 Tablettes	Norme
	Type d'essai							
5 ANS	Toutes catégories par défaut							
10 ANS	Endurance aux manœuvres sous charge des éléments mobiles (charnières, coulisses de tiroirs,...)		30 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.3	30 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.5		
	Flèche sous charge (des tablettes/étagères)						0.5 < Valeur ≤ 1%	Pr NF D 62025 § 6.2.1
15 ANS	Endurance aux manœuvres sous charge des éléments mobiles (charnières, coulisses de tiroirs,...)		60 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.3	60 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.5		
	Flèche sous charge (des tablettes/étagères)						Valeur ≤ 0.5%	Pr NF D 62025 § 6.2.1

— Meubles rangement salle de bain

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit. Une durée de vie différente des valeurs standards peut être revendiquée en fonction des résultats obtenus à des tests de performance spécifiés en annexe.

Durée de vie	Meuble type (matériau de structure le plus représentatif de la gamme)		Meuble bas de 80 cm de large - 2 Portes	Norme	Meuble bas de 80 cm de large - 2 Tiroirs	Norme	Meuble bas de 80 cm de large - 2 Tablettes	Norme
	Type d'essai							
5 ANS	Toutes catégories par défaut							
10 ANS	Endurance aux manœuvres sous charge des éléments mobiles (charnières, coulisses de tiroirs,...)		20 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.3	20 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.5		
	Flèche sous charge (des tablettes/étagères)						0.5 < Valeur ≤ 1%	Pr NF D 62025 § 6.2.1
15 ANS	Endurance aux manœuvres sous charge des éléments mobiles (charnières, coulisses de tiroirs,...)		Niveau 2 40 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.3	Niveau 2 40 000 cycles	Pr NF D 62025 § 7.1.5		
	Flèche sous charge (des tablettes/étagères)						Valeur ≤ 0.5%	Pr NF D 62025 § 6.2.1

— Table (intérieur et extérieur)

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit. Une durée de vie différente des valeurs standards peut être revendiquée en fonction des résultats obtenus à des tests de performance spécifiés en annexe.

Durée de vie	Meuble type	Table haute - Plateau rond (115 cm / 4 pieds)	Table haute - Plateau rectangulaire (180x75 cm / 4 pieds)	Table basse 60 cm de hauteur	Norme
	Type d'essai				
5 ANS	Toutes catégories par défaut				
10 ANS	Fatigue horizontale (10000 cycles - 300 N pour tables > 600mm du sol)	50 > Amplitude > 20 mm	50 > Amplitude > 20 mm	50 > Amplitude > 20 mm	EN 12521
20 ANS	Fatigue horizontale (10000 cycles - 300 N pour tables > 600mm du sol)	Amplitude ≤ 20 mm	Amplitude ≤ 20 mm	Amplitude ≤ 20 mm	EN 12521

— Chaise, siège, banc (intérieur et extérieur)

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit.

- Mobilier d'intérieur

Durée de vie	Meuble type		Chaise/banc sans accotoir	Fauteuil / banc avec accotoir	Tabouret	Norme
	Type d'essai					
5 ANS	Toutes catégories par défaut					
10 ANS	Test sécurité		X	X	X	EN 12520
	Test sécurité		X	X	X	EN 12520
15 ANS	Fatigue combinée de l'assise et du dossier		25.000 cycles assise: 1.000 N dossier: 300 N Affaissement < 3cm	25.000 cycles assise: 1.000 N dossier: 300 N Affaissement < 3cm		NF EN 12520 / EN 1728:2000 (6.7)
	Fatigue du bord avant de l'assise		20.000 cycles 800 N	20.000 cycles 800 N	20.000 cycles 800 N	NF EN 12520 / EN 1728:2000 (6.8)
	Fatigue des accotoirs			10.000 cycles 400 N (pour siège multiplaces essai sur 1 accotoir)		NF EN 12520 / EN 1728:2000 (6.10)

- Mobilier d'extérieur

Durée de vie	Meuble type		Chaise/banc sans accotoir	Fauteuil / banc avec accotoir	Tabouret	Norme
	Type d'essai					
3 ANS	Toutes catégories par défaut					
10 ANS	Test sécurité		X	X	X	EN 581 Parties 1 & 2
15 ANS	Test sécurité		X	X	X	EN 581 Parties 1 & 2
	Fatigue combinée de l'assise et du dossier		25.000 cycles assise: 1.000 N dossier: 300 N Affaissement < 3cm	25.000 cycles assise: 1.000 N dossier: 300 N Affaissement < 3cm		NF EN 12520 / EN 1728:2000 (6.7)
	Fatigue du bord avant de l'assise		20.000 cycles 800 N	20.000 cycles 800 N	20.000 cycles 800 N	NF EN 12520 / EN 1728:2000 (6.8)
	Fatigue des accotoirs			10.000 cycles 400 N (pour siège multiplaces essai sur 1 accotoir)		NF EN 12520 / EN 1728:2000 (6.10)

— **Façade de placard**

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit.

Durée de vie	Meuble type		Porte coulissante (280 x 240 cm)	Norme
	Type d'essai			
5 ANS	Toutes catégories par défaut			
10 ANS	Test sécurité		X	EN 14749
15 ANS	Test sécurité		X	EN 14749
	Endurance aux manœuvres		Valeur >= 50 000 cycles	XP D 62025
20 ANS	Test sécurité		X	EN 14749
	Endurance aux manœuvres		Valeur >= 73 000 cycles	XP D 62025 § 7.1.3

— **Encadrement de lit**

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit.

Durée de vie	Meuble type		Lit adulte 2 places (140 x 190 cm)	Norme	Lit en hauteur	Norme / Décret
	Type d'essai					
5 ANS	Toutes catégories par défaut					
20 ANS	Test sécurité		X	EN 1725	X	EN 747 Décret n°95/949 du 25/08/95



Annexe B

Justification du choix des critères environnementaux

Les durées de vie de standard ont été définies par les professionnels du secteur de l'ameublement et sont basées sur la conception du produit. Une durée de vie différente des valeurs standards peut être revendiquée en fonction des résultats obtenus à des tests de performance spécifiés ci-dessous.

— Critères retenus

Evaluation de la pertinence des indicateurs	Sous-critère d'évaluation	Emission de gaz à effet de serre (avec stockage)	Acidification de l'air	Eutrophisation (eau douce)	Epuisement des ressources naturelles	Toxicité humaine, avec effets cancérigènes
Pertinence	Evaluation d'un enjeu environnemental de la catégorie de produit et imputable au produit	+++	++	++	+++	++
	Importance de l'enjeu environnemental	- Indicateur requis par les principes généraux pour l'affichage environnemental des produits de grande consommation (partie 0) - action du consommateur possible pour le bois (choix d'un bois issu d'une forêt gérée durablement) - permet de mettre en avant des pistes d'éco-conception	- Indicateur qui permet de mettre en valeur certaines étapes telles que le transport qui n'apparaît pas ou peu pour d'autres indicateurs	Moyen	Moyen	Moyen
	Critère discriminant pour une majorité de produits du marché	+++	Vis-à-vis du grand import en particulier	?	Oui	?
	Permet de mettre en avant des pistes d'éco-conception	+++	+	++	+++	+
Mise en œuvre, faisabilité	Possibilité/facilité de mise en œuvre pour la base de données	+++	+++	+++	++	+
	Accessibilité aux données scientifiques nécessaires à la caractérisation de l'indicateur pour l'entreprise	++	++	++	++	+
Cohérence	Cohérence avec les recommandations de la plate-forme ADEME / AFNOR	Cohérent avec les recommandations de la plate-forme ADEME/AFNOR Périmètre : cycle de vie, produit-emballage	Cohérent avec les recommandations de la plate-forme ADEME/AFNOR Périmètre : cycle de vie, produit-emballage	Conforme avec les recommandations	Conforme avec les recommandations	Conforme avec les recommandations
	Périmètre cycle de vie, produit/emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage
	Cohérence avec les autres indicateurs affichés	+++ Concerne principalement les matières premières	+++ Complète l'information de l'indicateur effet de serre par rapport au transport	++ Concerne notamment les textiles	Redondance avec l'indicateur de changement climatique	Complémentaire
Robustesse, fiabilité	Reconnaissance scientifique et internationale de l'indicateur	Indicateur reconnu sur la scène internationale et scientifique Fiabilité attendue des données primaires : +++ Fiabilité des données secondaires disponibles : +	Indicateur reconnu sur la scène internationale et scientifique Fiabilité attendue des données primaires : +++ Fiabilité des données secondaires disponibles : +	+++	+++	+
	Robustesse méthodologique, fiabilité relative de l'indicateur	Fort	Fort	Fort	Fort	Faible
	Fiabilité de la modélisation	+++ La phase d'utilisation est exclue du périmètre	+++ La phase d'utilisation est exclue du périmètre	++ La phase d'utilisation est exclue du périmètre	++ La phase d'utilisation est exclue du périmètre	+
	Fiabilité attendue des données primaires	+++	+++	+++	+++	++
	Fiabilité des données secondaires disponibles	+++ Dépend de la composition de la base de données vis-à-vis des matériaux, des processus et des mix énergétiques	+++	+++	+++	+
CONCLUSION		PRISE EN COMPTE DANS L'AFFICHAGE	PRISE EN COMPTE DANS L'AFFICHAGE	PRISE EN COMPTE DANS L'AFFICHAGE	PRISE EN COMPTE DANS L'AFFICHAGE (NON COMMUNIQUE)	PRISE EN COMPTE DANS L'AFFICHAGE (NON COMMUNIQUE)

— Critères non retenus

Evaluation de la pertinence des indicateurs	Sous-critère d'évaluation	Consommation d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergie renouvelable	Consommation d'eau	Destruction de la couche d'ozone	Production d'oxydants phorochimiques	Toxicité aquatique	Toxicité terrestre	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Pertinence	Evaluation d'un enjeu environnemental de la catégorie de produit et imputable au produit	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
	Importance de l'enjeu environnemental	Faible	Fort	Très faible	Fort pour un produit Faible pour les autres	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Fort
	Critère discriminant pour une majorité de produits du marché	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	Permet de mettre en avant des pistes d'éco-conception	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Mise en œuvre, faisabilité	Possibilité/facilité de mise en œuvre pour la base de données	++	++	++	++	+	+	+	++ Scénario moyen défini par défaut Règles sur les matériaux recyclés à mettre en œuvre	++ Scénario moyen défini par défaut Règles sur les matériaux recyclés à mettre en œuvre
	Accessibilité aux données scientifiques nécessaires à la caractérisation de l'indicateur pour l'entreprise	+++	+++	++	++	++	+	+	++	++
Cohérence	Cohérence avec les recommandations de la plate-forme ADEME / AFNOR	Indicateur de flux : non conforme	Indicateur de flux : non conforme	Indicateur de flux : non conforme	Conforme avec les recommandations	Conforme avec les recommandations	?	?	Indicateur de flux : non conforme	Indicateur de flux : non conforme
	Périmètre cycle de vie, produit/emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage	Toutes les phases du cycle de vie sauf l'utilisation Couple produit / emballage
	Cohérence avec les autres indicateurs affichés	Partiellement redondant avec l'indicateur effet de serre	Peut paraître contradictoire avec l'indicateur effet de serre			Complémentaire	Complémentaire	Complémentaire	Complémentaire	Complémentaire
Robustesse, fiabilité	Reconnaissance scientifique et internationale de l'indicateur	+++	++	+++	+++	++	Pas de consensus scientifique	Pas de consensus scientifique	++	++
	Robustesse méthodologique, fiabilité relative de l'indicateur	Fort	Fort	Fort	Fort	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Faible
	Fiabilité de la modélisation	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible : dépend du scénario retenu	Faible : dépend du scénario retenu
	Fiabilité attendue des données primaires	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne
	Fiabilité des données secondaires disponibles	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Conclusion										

Annexe C

Masses volumiques pour des essences et panneaux de bois

Le tableau suivant présente des données par défaut sur les masses volumiques de différents matériaux à base de bois :

Essence, type de panneau	Densité (kg/m ³)
MASSIF*	
Aulne	530
Châtaigner	620
Chênes	710
Frêne	720
Hêtre	680
Mélèze	600
Merisier	610
Noyer	660
Ormes	640
Pin maritime	510
Pin sylvestre	530
Sapin, épicéa	450
PANNEAU DERIVE DE BOIS	
Panneau de particule	670
Panneau de fibre MDF	710
Contreplaqué pin maritime	620
Contreplaqué hêtre/ bouleau	750
Contreplaqué peuplier	400-500

*(pour une humidité moyenne de 12 %)

Annexe D

Définitions des indicateurs environnementaux⁹

Effet de serre

La contribution à l'effet de serre correspond à l'augmentation de la température moyenne de l'atmosphère induite par l'accroissement de la concentration de gaz à effet de serre d'origine anthropique dans l'atmosphère.

Les activités humaines – qu'il s'agisse des activités industrielles, de l'agriculture ou des activités domestiques (ex : chauffage des logements, déplacements) – contribuent à ce phénomène, notamment en raison des énergies fossiles qu'elles utilisent.

Les gaz à effet de serre sont nombreux ; toutefois les principaux sont le gaz carbonique (CO₂), la vapeur d'eau, le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les hydrofluorocarbures.

Au plan international, les experts scientifiques du climat s'accordent pour reconnaître un lien direct entre l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines et les modifications récentes du climat de la Terre, également désignées sous le terme de changement climatique. Cela se traduit ainsi par une augmentation d'événements climatiques exceptionnels tels que les inondations, les tempêtes, les vagues de chaleur, les sécheresses.

Parmi les multiples conséquences possibles du changement climatique, citons notamment les incidences en terme de santé publique, l'impact sur l'agriculture ou encore l'érosion de la biodiversité.

Eutrophisation des eaux douces

L'eutrophisation d'un milieu aqueux se caractérise par l'introduction de nutriments, sous la forme de composés azotés et phosphatés, conduisant au développement voire à la prolifération d'algues et à l'asphyxie du milieu.

L'eutrophisation des eaux douces est principalement due aux composés phosphatés. L'apport de phosphates dans le milieu naturel provient à la fois de l'agriculture (utilisation d'engrais, déjections animales), des rejets industriels et des rejets domestiques (déjections humaines, détergents et lessives).

Acidification de l'air

L'acidification de l'air est notamment liée aux émissions d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre, d'ammoniac et d'acide chlorhydrique.

Les rejets d'oxydes de soufre sont dus en grande majorité à l'utilisation de combustibles fossiles soufrés (charbon, lignite, coke de pétrole, fuel lourd, fuel domestique, gazole).

Les oxydes d'azote proviennent essentiellement de la combustion des combustibles fossiles et de quelques procédés industriels. Les principaux émetteurs sont les grandes installations de combustion mais également les véhicules automobiles.

L'acide chlorhydrique provient notamment de la combustion de combustibles fossiles chlorés (charbon, fioul lourd) et de l'incinération des ordures ménagères. L'ammoniac provient quant à lui principalement du secteur agricole.

⁹ Source : Equivalences de communication auprès du grand public de résultats ACV – Méthodes et étalons – Bleu Safran pour ADEME - 2013

Ces polluants se transforment en acides en présence d'humidité, les retombées acides - sous forme de pluie par exemple - pouvant dégrader les écosystèmes mais également détériorer les bâtiments.

Epuisement des ressources non renouvelables

Cet indicateur rend compte de l'appauvrissement de l'environnement en ressources minérales et fossiles non renouvelables telles que le fer, le zinc, le gaz naturel, le charbon, le pétrole, etc.

Toxicité humaine

Les activités humaines peuvent nécessiter la mise en œuvre de substances susceptibles d'être émises dans l'atmosphère et l'environnement. Celles-ci peuvent être potentiellement dangereuses pour la santé humaine en cas d'inhalation ou d'ingestion par exemple, elles peuvent notamment se révéler cancérigènes.

Annexe E

Suivi des modifications du référentiel

Ce document modifie le document BP X30-323-4 (septembre 2011) dont le champ d'application initial concernait le mobilier en bois.

Ces modifications sont justifiées par :

- la demande de la plateforme générale d'élargir le champ d'application du référentiel à l'ensemble du mobilier meublant.
- La validité du document publié en septembre 2011
- La volonté de prendre en compte les retours d'expériences des initiatives d'affichage environnemental dans ce secteur (TAFEA et TRAFEA)

Les modifications ont été proposées en réunion du GT7 par plusieurs parties prenantes : UNIFA, FCBA, ADEME.

Le présent document a été soumis à une revue critique demandée par l'ADEME auprès d'un jury dédié à cette mission :

- Patrick Hervier - FNE
- Jad Zoghaïb – Solinnen
- Olivier Derceville – VALOR Consultants

Les commentaires ont été analysés en GT7 et le présent document mis à jour.

De manière générale l'ensemble des paragraphes ont été modifiés pour une plus grande clarté.

De manière plus spécifique, les paragraphes suivants ont été modifiés :

- Introduction : ajout d'une nomenclature CPA
- 1.1 Unités fonctionnelles : précisions apportées avec une troisième colonne au tableau
- 3 Règles d'allocation : précisions et compléments

L'ensemble des modifications apportées est tracé dans le rapport de revue critique.

Liste des personnes ayant suivi, participé et/ou contribué à l'élaboration du présent référentiel

3 SUISSSES FRANCE
ABIBOIS
ACDLEC - ASSO CTRES DISTRIBUTEURS E LECLERC
ACV PLUS
ADEME
ADIB FRANCHE-COMTE
ADEO SERVICES
ADISSEO FRANCE SAS
AFNOR
AFNOR CERTIFICATION
AFNOR DEVELOPPEMENT
AFPIA-SOLFI2A
AIMCC
AIRELE
ALBHADES PROVENCE
ALSAPAN FURNITURE SAS
ALTADEV
ALTERNATIVE CARBONE
ANNE MARIE JOANNES DESPAUX
ANTHONY BOULE
APCMA
APESA INNOVATION
API – ASIA PACIFIC INSPECTION LTD
APL ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA LITERIE
ATIBT
BEATRICE BELLINI
BIO INTELLIGENCE SERVICE
BRICO DEPOT
Bureau de Normalisation du Bois et de l'Ameublement
BURIE
BUT INTERNATIONAL SA
CAROLINE SOREZ
CARTON ONDULE DE FRANCE
CAUVAL INDUSTRIES
CCD - CENTRE DE LA CONSOMMATION DURABLE
CCI 77
CETIM
CGDD - COMMISSARIAT GEN DEVELOPPEMENT DURABLE
CGI
CGP PRIMAGAZ
CHABERT MARILLIER PRODUCTION
CHAMBRE DES METIERS & DE L'ARTISANAT
CMI – CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES
CODDE – CONCEPTION DVPT DURABLE ENVT

COHN&WOLFE
CONFORAMA FRANCE
COOPERATIVE MU
COPIREL
COULIDOOR
CQFDD
CSO CNRS
CTP - CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER
CYCLECO
CYNAPSIS
DECATHLON
DECATHLON SA - B TWIN
DGCCRF
DGE / SEN
DIVA FRANCE
DOREL FRANCE SA
DUNLOPILLO
ECO SYSTEMES
ECO2 INITIATIVE
ECO ACT
ECOEFF
ECOLOMY
ECO-MOBILIER
ECOPULSE SARL
ECOVER FRANCE
EMC DISTRIBUTION
ENVIRO STRATEGIES
ETABLISSEMENTS DAVILAINE
ETS CHABOT SA
ETS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT
ETS SOGAL FABRICATION
EUROSIT SA
EVEA – EVALUATION & ACCOMPAGNEMENT
FCBA
FCD - FEDE COMMERCE DISTRIBUTION
FEDERATION DE LA PLASTURGIE
FEDERATION DES FAMILLES DE FRANCE
FERMOB
FLORENT CHALOT
FLY
FNAEM
FOURNIER
FPS – DEF PRO ENTREPRISES SPORTS LOISIRS
FREDERICADET
GIE PARISOT
GAUTIER FRANCE
GENERALE FRANCAISE DE LITERIE
GINGKO 21
GIRARDOT CEDRIC
GREENEX SERVICE
GREENFLEX

GROFILLEX SAS
GSA – GROUPE SALMON ARC EN CIEL SAS
HELENE LELIEVRE
HERMES INTERNATIONAL
HILDING ANDERS BRETAGNE
HOP CUBE
IAE
IKEA FRANCE SNC
IMMUNOCTEM
IMPEX SAS
INTERTEK FRANCE
INTERTEK SUSTAINABILITY SOLUTIONS
JAMES EVENISTES
JJA
KOHLER FRANCE - JACOB DELAFON
KOHLER FRANCE SAS
L'ATELIER DU JOUR
LA BOSSELLERIE
LA REDOUTE
LAFUMA MOBILIER S.A.S
LE LIT NATIONAL F. PEJAUDIER
LESTRA SPORT SA
LIST – Luxembourg INST OF SCIENCE & TECHNOLOGY
LITERIE BENOIT
LOGIDESIGN-ARENE
MAISONS DU MONDE
MANUEST SA
MARION HUET
MATERIC LUNDIA
MATFA SAS
MAXIME CHOISEL
MAXIME THARIN
MEUBLES CELIO
MEUBLES DELIAS
MEUBLES DEMEYERE
MEUBLES ERNEST MENARD SAS
MEUBLES IKEA FRANCE
MINISTERE AGRICULTURE / DGPE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
MMO
MOLUDO
NEOFORM INDUSTRIES
OIA SNC - AUCHAN
OLIVIER D'ERCEVILLE
OLIVIER RAYNAUD
ORANGINA SCHWEPPE FRANCE
OXYBUL EVEIL & JEUX
PARISOT MEUBLES
PHILIPPE SONNETTE
PPR – PINAULT PRINTEMPS REDOUTE
PRICEWATERHOUSECOOPERS ADVISORY

PWC AUDIT GIE
PYRENEX SA
RDC ENVIRONNEMENT
ROCHE BOBOIS INTERNATIONAL
SALM
SARL AMEUBLEMENT TURRINI
SARL ID2VI
SARL JF LEROUX
SAS HYALINE
SAUTHON INDUSTRIES
SFEC
SGS NORTH AMERICA INC.
SILVE
SO CO FAL
SOC FONTENAIISIENNE D'AMEUBLEMENT -SELF
SOKOA
STE NOUVELLE INTERPLUME
STEELCASE SA
STEPHANE RABEHANTA
STRATEGREEN
SYNDICAT FRANÇAIS DE LA LITERIE
SYNDICAT NATIONAL DES PLUMES ET DUVETS
TFT – THE FOREST TRUST
TRISTAN D'AVEZAC
UNIFA – INDUSTRIES FRANCAISES AMEUBLEMENT
VALCO
VALDELIA
VERTBAUDET
WEAVE AIR
WEBER INDUSTRIES
WIFOR SA
WILLIAM TERRY CONSEIL
WM88
WOMEN IN EUR FOR A COMMON FUTURE
WWF FRANCE
YOLIMA FAUCHET

Liste des organisations représentées lors de la validation du présent référentiel (réunion de la plate-forme affichage environnemental du 14 avril 2015)

ACCENTURE HOLDING FRANCE SAS
ACDLEC - ASSO CTRES DISTRIBUTEURS E LECLERC
ACV PLUS
ADEIC
ARCELORMITTAL MAIZIERES RESEARCH SA
CODDE - CONCEPTION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT
COMITE FRANCECLAT / CETEHOR
COMMISSARIAT GAL DEVELOPPEMENT DURABLE - CGDD
COPACEL
ELIPSO
FEBEA - FEDERATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTE
FNE - FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
GIMELEC
HARP & ASSOCIES
HOP CUBE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE – DGPAAT
MOBIVIA GROUPE
SMURFIT KAPPA FRANCE SAS
SOLINNEN
UNIFA - INDUSTRIES FRANCAISES AMEUBLEMENT
UNIC

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01